

Ce lundi 14 novembre, les membres de troisième année du Collège de droit ont eu la chance d'assister à la conférence intitulée « Environnement et Santé : le rôle du droit ».

Madame Marianne Moliner-Dubost, co-directrice du Master droit global du changement climatique et référente transition écologique de la Faculté de droit Jean Moulin Lyon 3, nous a fait l'honneur de présenter les enjeux d'une réduction de la pollution atmosphérique sur notre santé et sur l'environnement ainsi que les normes juridiques adoptées pour faire face à cette pollution. En effet, l'État se doit de poursuivre l'objectif de mettre en œuvre le « *droit reconnu à chacun de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé* »¹. C'est à partir de cette définition que nous avons pu percevoir l'importance d'une réglementation des microparticules qui circulent dans l'air. Ces microparticules étant responsables, en France, de 40 000 décès prématurés entre 2016 et 2019.

Madame Moliner-Dubost met ainsi en avant l'importance pour l'Union Européenne de respecter les normes recommandées par l'Organisation Mondiale de la Santé, afin de prétendre à des résultats positifs et significatifs sur la population. Néanmoins, les normes environnementales font face à l'obstacle d'un consensus politique qui demeure fébrile quant à des prises de décisions d'envergure afin de réduire cette émission de microparticules principalement répandues par le secteur de l'industrie et de l'automobile.

L'ensemble des membres de troisième année du Collège de droit la remercient pour son intervention.

Brunéline Lo Pinto, étudiante en double licence 3 droit-philosophie.

¹ Article L220-1 du Code de l'environnement